

Communiqué de presse



Lundi 3 octobre 2022

Financement du CNM : un consensus est indispensable

La question du financement du Centre national de la musique mobilise la filière musicale depuis plusieurs semaines. Toutes les organisations s'accordent sur la nécessité de doter le CNM d'un financement à la hauteur de son ambition. La promesse d'un centre national de la musique, enfin tenue en 2019, doit désormais s'adosser à un financement pérenne et équilibré entre spectacle vivant et musique enregistrée.

Les organisations d'artistes-interprètes signataires rejoignent l'ensemble de leurs partenaires sur la demande d'un financement du CNM au moyen d'une contribution des grands acteurs du numérique. Pour autant, une telle ambition, quelle que soit la méthode retenue, progressera davantage avec une parfaite union des producteurs, auteurs et artistes-interprètes.

Nous en appelons donc à la concertation urgente de la filière musicale et des pouvoirs publics pour aboutir à un consensus sur les moyens d'y parvenir.

À la table de cette concertation, nos organisations entendent agir en responsabilité. Le contexte économique exceptionnel (crise du pouvoir d'achat, inflation historique, finances publiques en déficit...) ne peut être occulté et doit être pris en compte dans le choix de la solution à retenir. **La question est moins de savoir quelle est la meilleure option que celle la plus soutenable au regard du contexte.**

L'objectivation des propositions est également un préalable indispensable à toute décision. Cette objectivation est autant l'affaire de la filière que de l'Etat si celui-ci entend bel et bien garantir à l'établissement qu'il a créé les moyens en phase avec son ambition. Nous attendons un message clair en ce sens.

La concertation que nous appelons à ouvrir rapidement est le seul moyen d'aboutir à une solution solide pour le financement du CNM. L'accord de « Garantie de rémunération minimale », signé en mai 2022, a démontré les vertus du dialogue entre professionnels et pouvoirs publics dans la recherche de compromis au bénéfice de l'intérêt général.

Ce capital acquis doit nous servir pour aboutir à ce qui, rappelons-le, est partagé unanimement : le financement équilibré de nos créations musicales dans toute leur diversité et la préservation de la souveraineté culturelle de notre pays et de l'Europe.

Contacts presse :

Adami

Benjamin Sauzay
07 86 95 55 94

SFA-CGT

Jimmy Schuman
06 07 14 77 42

Snam-CGT

Philippe Gautier
06 76 79 53 15

SNM-FO

Jean-Luc Bernard
06 18 00 16 21

SNACOPVA CFE CGC /SNAPSA

CFE-CGC
Pascal Louet
06 81 69 57 14



Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aide financière aux projets et accompagnement de carrière.

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous